

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10/160**

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 23 avril 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 23 avril 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU  
M. JARDONNET représenté par M. MERLE  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Convention de partenariat à conclure entre la ville de Royan et l'Etablissement Sainte-Marie/Saint Jean Baptiste relative à l'organisation d'une formation « Sécurité Routière »

**RAPPORTEUR** : M. BESSON

**VOTE** : UNANIMITÉ

La Ville de Royan, en partenariat avec l'Etablissement Sainte Marie Saint Jean-Baptiste, souhaite sensibiliser les élèves en matière de sécurité routière.

Cette formation vise trois thématiques principales, à savoir :

- l'enfant à vélo,
- l'enfant à pied,
- l'enfant passager d'un véhicule.

Les élèves, par demi-groupes, seraient sous la tutelle pédagogique des enseignants en collaboration avec les Agents de la Police Municipale.

La formation se déroulerait sur deux jours, les 3 et 4 mai 2010, selon les horaires suivants :

- de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 00 à 16 h 45

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'Etablissement Sainte Marie Saint Jean-Baptiste et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Etablissement Sainte Marie Saint Jean-Baptiste,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 mai 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD



**CONVENTION DE PARTENARIAT**  
**entre la Ville de Royan**  
**et l'Etablissement Sainte Marie Saint Jean-Baptiste**  
**relative à l'organisation d'une formation**  
**« SECURITE ROUTIERE »**

ENTRE

**La Ville de Royan**, représentée par son Député-maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2010, rendue exécutoire le 3 mai 2010

D'UNE PART,

ET

**L'Etablissement « Ecole et Collège Sainte Marie Saint Jean-Baptiste »**, représenté par sa Directrice en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après désignée ***l'Etablissement***,

D'AUTRE PART,

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

§ La Ville de Royan et ***l'Etablissement*** souhaitent sensibiliser les élèves à la sécurité routière en organisant deux journées de formation.

§ La présente convention a pour vocation de définir les modalités d'organisation de ces deux journées.

**CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

## **Article 1 - DATE ET DUREE DE L'INTERVENTION**

L'intervention des Agents de la Police Municipale se déroulera selon le planning suivant :

- le lundi 3 mai 2010 : de 9 h 00 à 11 h 45 & de 13 h 45 à 16h45
- le mardi 4 mai 2010 : de 9 h 00 à 11 h 45 & de 13 h 45 à 16h45

## **ARTICLE 2 - CLASSES CONCERNEES**

Au total huit classes seront concernées.

Les élèves, par demi-groupes, seront sous la tutelle pédagogique des enseignants en collaboration avec les Agents de la Police Municipale.

## **ARTICLE 3 - THEMES**

La journée de prévention routière a notamment pour vocation de sensibiliser les élèves aux thématiques suivantes :

- l'enfant à vélo,
- l'enfant à pieds,
- l'enfant passager d'un véhicule.

sous la forme de mises en situation qui seront réalisées au sein de l'établissement et sur la voie publique.

## **ARTICLE 5 - ASSURANCES**

Les partenaires à la journée de formation produiront à l'appui de la présente les attestations d'assurance nécessaires à la parfaite couverture des activités menées dans l'enceinte de l'établissement et en dehors.

**Fait à Royan, le 10 mai 2010**

**Pour l'Etablissement  
Ecole et Collège Sainte Marie Saint Jean-Baptiste  
La Directrice,  
Isabelle LETELLIER**

**Pour la Ville de Royan,  
Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 mai 2010